



*Pays
de la Roche
aux Fées*



Charte d'accueil

1. Ils garantissent pour leurs établissements et/ou pour leurs activités un environnement propre et aménagé facilitant leur accessibilité.
2. Ils souhaitent maintenir dans leurs établissements ou pour leurs activités un niveau simple d'authenticité.
3. Ils s'engagent dans l'affichage et le respect des annonces faites aux clientèles.
4. Ils affirment leurs disponibilités sur place comme à distance.
5. Ils mettent en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires pour assurer un niveau constant de confort, de propreté, d'hygiène et de sécurité.
6. Ils considèrent que la qualité de l'accueil passe par la personnalisation de la relation avec les clientèles.
7. Ils s'obligent à un service de qualité en accompagnant la relation aux clientèles
8. Ils se font le relais des autres acteurs du tourisme pour diffuser largement l'information touristique mettant en valeur les adhérents au label.
9. Ils sollicitent votre opinion sur la qualité des services qu'ils se sont engagés à vous promettre et à vous servir.
10. Ils affichent leur engagement en apposant la présente charte et le signe d'appartenance au label à l'entrée de leur établissement ainsi que sur les outils de communication de leurs activités.